

2019/12/16

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, lundi le **16 décembre 2019** à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :	Ginette Caza,	district 1
	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc	district 6

La conseillère, Heather L'Heureux, absence motivée district 2

Le directeur général et secrétaire-trésorier : Denis Lévesque

Les membres présents forment le quorum.

.....  
Le maire s'assure que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit.  
.....

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance extraordinaire est ouverte à 20 h 04 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

400-2019

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Lettre d'entente avec le SCFP-Section locale 3803/Surveillant des chemins d'hiver et entretien des patinoires ;
4. Paiement de factures à Ali Excavation ;
5. Annulation de l'offre de service de collecte de recyclage pour la municipalité de Sainte-Barbe ;
6. Embauche du Responsable à la bibliothèque et aux activités ;
7. Contrat Centre Tri Sani Eco ;
8. Levée de la séance.

Adoptée

401-2019

**LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP-SECTION LOCALE 3803/SURVEILLANT DES CHEMINS D'HIVER ET ENTRETIEN DES PATINOIRES**

*CONSIDÉRANT* que la résolution 355-2019 concernant l'entente avec le SCFP-Section locale 3803 concernant la surveillance des chemins d'hiver a été adoptée lors de la séance du 4 novembre 2019 ;

*CONSIDÉRANT* qu'il aurait lieu de modifier cette entente en ajoutant les points suivants ;

2019/12/16

*ATTENDU* que du 17 novembre 2019 au 4 avril 2020, si l'employé dépasse son 40 heures/semaine, les règles de la convention s'appliquent ;

*ATTENDU* que cet ajout est conditionnel à l'acceptation du conseil ;

*ATTENDU* que cette entente est spécifiquement à la conduite de la charrue temps et demi entre 17 h et 8 h et les week-ends ;

*ATTENDU* que cette condition n'est aucunement une reconnaissance pour toute décision antérieure.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une nouvelle lettre d'entente avec le SCFP Section locale 3803 pour régulariser l'horaire des surveillants des chemins d'hiver 2019-2020.

Adoptée

---

402-2019

#### **PAIEMENT DE FACTURES À ALI EXCAVATION**

*CONSIDÉRANT* que l'entrepreneur Ali Excavation a fait parvenir sa facture finale concernant les travaux de réfection des routes municipales numéro de projet E17-008 ;

*CONSIDÉRANT* que cette facture est pour un montant total de 49 999,81 \$ ;

*CONSIDÉRANT* que l'entrepreneur Ali Excavation a effectué des travaux sur le Chemin Stuart en juin 2019 ;

*CONSIDÉRANT* que selon la résolution 301-2019 adoptée le 16 septembre dernier l'entreprise Ali Excavation devait procéder à des travaux de corrections à la satisfaction de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* que ses travaux ont été exécutés, la Municipalité effectuera le deuxième décompte de 71 200,13 \$.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de payer à l'entreprise *Ali Excavation* un montant de 121 199,94 \$ soit la somme de 49 999,81 \$ et 71 200,13 \$ concernant le paiement final du projet E17-008 et le deuxième décompte pour les travaux sur le Chemin Stuart.

Adoptée

---

403-2019

#### **ANNULATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE COLLECTE DE RECYCLAGE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

*CONSIDÉRANT* que la résolution 230-2017 concernant l'offre de service de collecte de recyclage pour la Municipalité de Sainte-Barbe a été adoptée le 7 août 2017 ;

*CONSIDÉRANT* que cette offre était pour une durée de cinq (5) ans soit de 2018 à 2022 ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Sainte-Barbe désire mettre fin à cette offre en se référant à leur résolution 2019-12-32 adoptée le 2 décembre 2019.

2019/12/16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accuser réception de la résolution 2019-12-32 de la Municipalité de Sainte-Barbe mettant fin à l'offre de service de collecte de recyclage par la Municipalité de Saint-Anicet.

Adoptée

---

404-2019

#### **EMBAUCHE DU RESPONSABLE À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ACTIVITÉS**

*CONSIDÉRANT* que madame Carmen Burgoyne quittera son poste de responsable de la bibliothèque municipale-scolaire le 31 décembre 2019 ;

*CONSIDÉRANT* que le poste doit être comblé selon les conditions de la convention collective.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'engager madame Fannie Fournier, au poste de responsable à la bibliothèque et aux activités, avec une probation de six (6) mois à compter du 6 janvier 2020 et ce aux conditions de la convention collective en vigueur

Adoptée

---

405-2019

#### **CONTRAT CENTRE TRI SANI ECO**

*CONSIDÉRANT* que les municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont décidé d'avoir leur propre autonomie au niveau de la collecte de matières recyclables ;

*CONSIDÉRANT* que le centre de tri de Châteauguay éprouve diverses difficultés ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Saint-Anicet a procédé à une demande relativement à un contrat pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables issues de la collecte pêle-mêle au centre de tri Sani-Eco de Granby ;

*CONSIDÉRANT* que le centre de tri Sani-Eco a confirmé qu'ils sont disponibles pour traiter les matières recyclables qui proviennent des unités résidentielles et les ICI (Industries, Commerces et Institutions assimilables au recyclage résidentiel régulier) ;

*CONSIDÉRANT* que le centre de tri Sani-Eco a fait une offre de service pour une période de cinq (5) ans au tarif de 120,00 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat avec le centre de tri Sani-Eco de Granby au tarif de 120,00 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables pour une période de cinq (5) débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024 selon l'offre de service du 11 décembre 2019.

Adoptée

---

2019/12/16  
406-2019

## LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire demande la levée de la séance extraordinaire.  
Il est proposé par le conseiller, François Boileau, de lever la séance extraordinaire.  
Il est 20 h 15.

---

Gino Moretti  
Maire

---

Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.